



Credit photo: Olivier Duval



Credit photo: Nicolas Bort



Credit photo: Aube en Champagne Tourisme

Excursions et Séjours groupes



Credit photo: Aube en Champagne Tourisme

Credit photo: J. Buisser - 2016



A l'honneur en 2018 L'archéologie dans l'Aube en Champagne et la réouverture du musée Napoléon

Bienvenue dans l'Aube en Champagne p 3

Bulles et gourmandises

Prestige du champagne et du cristal..... p 4
Aux origines cisterciennes du raisin de Champagne..... **NOUVEAUTÉ** p 5
La gastronomie auboise p 6

Voyage dans le temps

Troyes en Champagne **NOUVEAUTÉ** p 7
Château et musée Camille Claudel aux portes de Paris p 8
A l'origine des Templiers..... p 9

Nature

Plaisir des sens **NOUVEAUTÉ** p 10
Des pans de bois au moulin à vent..... p 11

Les grands hommes de Champagne

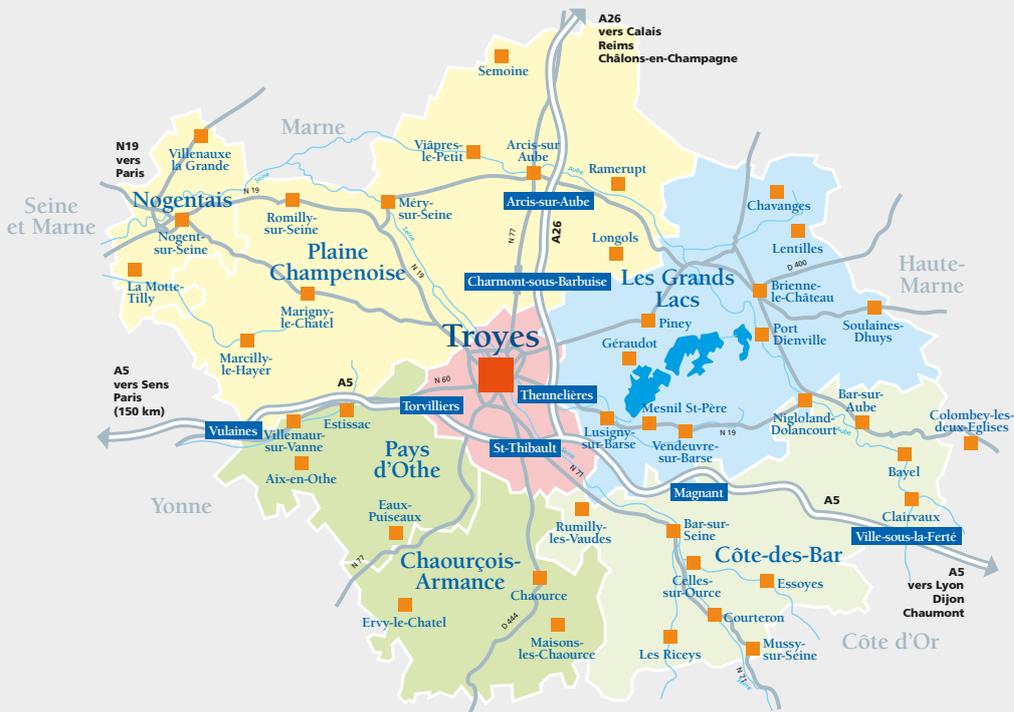
En compagnie de Pierre-Auguste Renoir..... p 12
Sur les traces de Napoléon..... **NOUVEAUTÉ** p 13
Troyes, ville de Rachi **NOUVEAUTÉ** p 14

Soyez Surpris !

La magie de Nigloland..... p 15
Artisanat et tradition **NOUVEAUTÉ** p 16

Qui sommes-nous ? p 17
Nos conditions générales de ventes p 18
Le réseau national des destinations départementales..... p 19

Bienvenue dans l'Aube en Champagne... à seulement 1h30 de Paris



Des accès faciles :

Axes autoroutiers :

A5 (Paris – Dijon)
et A26 (Calais-Reims)

Distances :

Paris-Troyes : 150 km
Bruxelles-Troyes : 350 km

Gares :

Troyes, Romilly-sur-Seine,
Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube et
Vendevre-Sur-Barse



Destination qui innove avec le Slow Tourisme

Un tourisme choisi, qualitatif et authentique : rencontre avec les producteurs, découverte des savoir-faire, mise en valeur du patrimoine gastronomique, de l'artisanat... Certifiée ISO 20121, Aube en Champagne Tourisme est très investie dans le management des événements durables et anime le Slow Tourisme Lab (membre du France Tourisme Lab) pour innover dans le tourisme responsable.



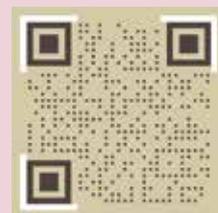
Retrouvez l'agenda des événements 2018 sur notre site internet :

www.aube-champagne.com - rubrique agenda

Faites un break en Champagne !



<http://groupes.champagne-breaks.com>



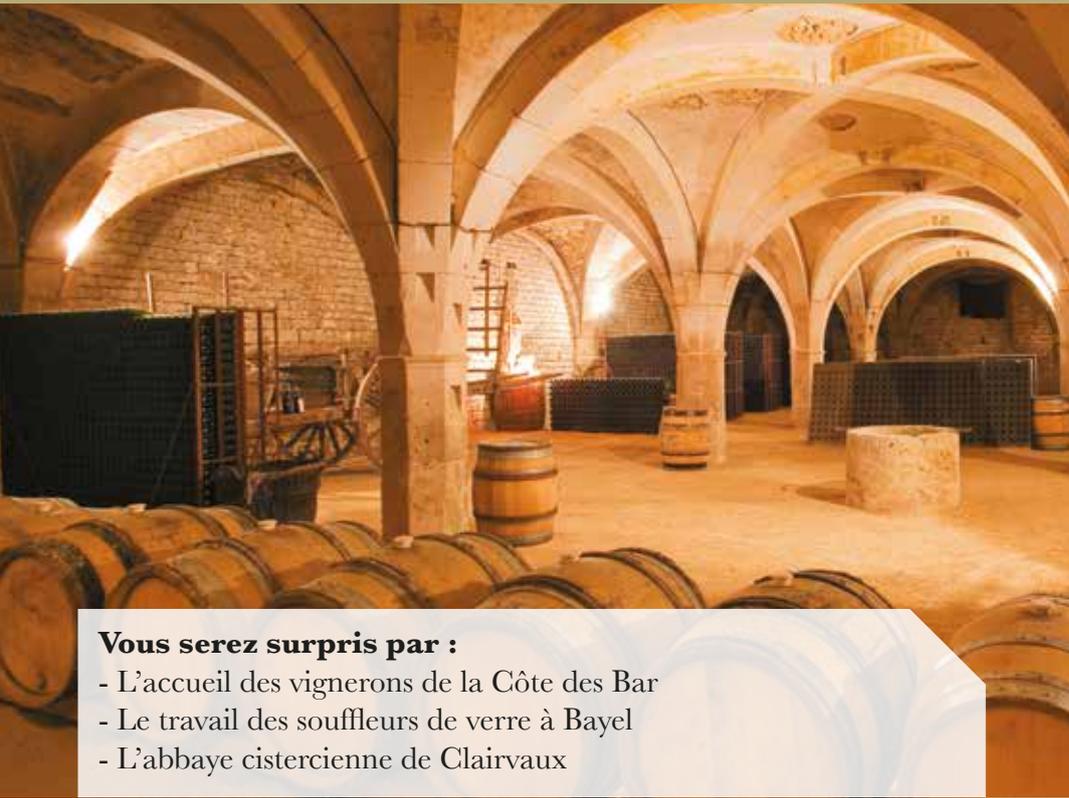
Selon **vos besoins**, **vos centres d'intérêt** ou **vos envies** contactez

Estelle au +33 (0)3 25 42 50 83

pour des séjours et excursions

« **Sur mesure** »

Prestige du champagne et du cristal



CHAMPAGNE

Dans l'Aube, la Route Touristique du Champagne s'étend de Villenauxe-la-Grande à la Côte des Bar en passant par Montgueux. Le Chardonnay s'épanouit à l'Ouest tandis qu'à l'Est le Pinot Noir règne sur la Côte des Bar. L'Aube en Champagne représente ¼ du vignoble de Champagne et de la production de bouteilles.

Vous serez surpris par :

- L'accueil des vignerons de la Côte des Bar
- Le travail des souffleurs de verre à Bayel
- L'abbaye cistercienne de Clairvaux

Crédit photo : © Didier-Guy

MATINÉE

Visite commentée du **musée du cristal**, suivie d'une **démonstration de soufflage** et d'une dégustation de champagne dans 2 flûtes différentes en cristal de Bayel. Déjeuner au cœur de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, dans le lavoir des Moines.

APRÈS-MIDI

Immersion dans le monde ecclésiastique et carcéral au cœur de l'**abbaye de Clairvaux** fondée au XII^e siècle par Saint-Bernard, chef-d'œuvre français de l'architecture monacale, transformée en prison par Napoléon. Découverte de divers bâtiments retraçant l'histoire des lieux : le splendide bâtiment des convers avec son cellier et son dortoir (XII^e siècle), la Grange du XVI^e siècle, l'hostellerie des Dames et le Grand Cloître classique du XVIII^e siècle. Vous terminerez par une visite d'une **cave de champagne cistercienne**, ancienne dépendance de l'abbaye suivie d'une dégustation de champagne.



Crédit photo : Pascal STRITT



« Une très bonne journée à la découverte du cristal de Bayel et du champagne de la Côte des Bar »

EXCURSION

1 journée

A partir de 50 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 31 km

*prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

Possibilité d'extension pour un séjour
2 jours

A partir de 191 €* par personne

Kilométrage : 124km

*prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

Terminez votre journée par un fabuleux dîner accord mets champagne dans une cave de la Côte des Bar avant une nuit en hôtel 3*. Le lendemain, découverte en bus du **vignoble champenois**, des cadoles (abris de vignerons en pierres sèches) et visite d'une **cave de champagne** à la découverte du vin préféré de Louis XIV, le **Rosé des Riceys**. Déjeuner du terroir.



Aux origines cisterciennes du raisin de Champagne

NOUVEAUTÉ

CHAMPAGNE

C'est grâce à Bernard de Clairvaux, fondateur de la grande lignée des abbayes cisterciennes, que le Pinot noir a été implanté dans l'Aube.

Vous serez surpris par :

- L'ambiance bucolique du pique-nique dans les vignes
- Les saveurs du champagne de la Côte des Bar
- L'abbaye cistercienne de Clairvaux

MATINÉE

Rendez-vous à la coopérative de Champagne située à Baroville. **Visite guidée de la cave.** Découvrez toute l'originalité de ses champagnes au cours d'une visite guidée des pressoirs, cuveries, celliers... et saisissez toutes les subtilités des étapes de la champagnisation. Cette visite sera suivie d'une **dégustation de 3 champagnes.**

Votre panier **pique-nique** renferme un délicieux repas de « terroir » froid agrémenté de deux flûtes de champagne.

APRÈS-MIDI

Visite guidée de l'Abbaye de Clairvaux. Fondée par Bernard de Clairvaux en 1115, Clairvaux se retrouve rapidement à la tête de 339 filles à travers l'Europe. Touchée par la guerre de Cent Ans, l'abbaye se reconstruit essentiellement au XVIII^e siècle, pour se transformer en véritable palais monastique. Vendue comme bien national à la Révolution, elle est rachetée par Napoléon en 1808 et devient la plus grande prison de France. Aujourd'hui, Clairvaux conserve cette double identité abbaye-prison.



« Un sympathique pique-nique et un paysage magnifique ! »

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ POUR CE PROGRAMME :
TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE
18 PLACE SAINT NZIER - 10000 TROYES
TÉL. : 03 25 49 91 50
d10.voyagesgroupes@orange.fr
www.tourismeloisirschampagne

EXCURSION

1 journée

Validité : d'avril à octobre

A partir de 49 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 11 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



La gastronomie auboise



GASTRONOMIE

Côté culinaire, l'Aube a tous les atouts pour réjouir gourmets et gourmands : la fameuse choucroute de Brienne-le-Château, la célèbre andouillette de Troyes, le savoureux fromage de Chaource. Le champagne relève à merveille les plats de la cuisine de l'Aube. Au champagne, s'ajoutent le délicat rosé des Riceys, vin préféré de Louis XIV, ou le pétillant cidre bouché du pays d'Othe. Et pour finir un marc de champagne ou une liqueur de prunelle...

Vous serez surpris par :

- Le vin rare qu'est le rosé des Riceys
- Le délicieux fromage de Chaource
- Le petit train qui se faufile au milieu des pommiers

MATINÉE

Au cœur du **Pays d'Othe**, découvrez tout de la **pomme** de façon pédagogique : film, exposition, balade en **petit train** et dégustation de cidre.

Vous découvrirez ensuite une **champignonnière**, sa production ainsi que leurs produits cuisinés comme la fondue de champignons au chaource. **Dégustation** de produits. Déjeuner du terroir.

APRÈS-MIDI

Visite d'une **fromagerie** à la découverte du fromage de chaource, fabrication artisanale (moulage à la louche) et d'autres spécialités : Délice de Mussy, Lys de Champagne-Ardenne... puis d'une cave de champagne des Riceys à la découverte du vin préféré de Louis XIV, le **Rosé des Riceys**.



« Le Pays d'Othe est une jolie découverte en Champagne. L'immersion dans le monde de la pomme et du cidre en petit train, une excellente initiative. »

EXCURSION

1 journée

A partir de 49 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 55 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



Troyes en Champagne du XII^e au XIX^e siècle

NOUVEAUTÉ

TROYES EN CHAMPAGNE

Capitale historique de la Champagne, Troyes invite le visiteur à se perdre dans son dédale de ruelles pavées bordées de maisons en pans de bois parés de riches couleurs. Au fil des rues, Troyes déroule sa fabuleuse histoire, celle du XVI^{ème} siècle, siècle d'or de la création artistique.

Vous serez surpris par :

- L'histoire de la ville
- La distillerie du Cellier Saint Pierre
- Les maisons à pans de bois colorées

MATINÉE

Visite commentée du **Musée St-Loup**, musée des beaux-arts et d'Archéologie situé dans l'abbaye Saint-Loup édifée au XVII^e siècle. Le **Musée des beaux-arts** propose au visiteur un ensemble très cohérent de peintures françaises du XIV^e au XIX^e siècle. Le **Musée d'Archéologie** doit son existence aux confiscations révolutionnaires. Au fil des années, les grands travaux d'aménagement de la ville et de la région ont révélé de nombreux vestiges qui sont venus compléter la collection initiale. Vous poursuivrez par une visite du **Cellier St-Pierre** et de sa distillerie niché au pied de la cathédrale avant une dégustation de **Prunelle de Troyes** dans la grange nouvellement restaurée du XIII^e siècle. Déjeuner du terroir.

APRÈS-MIDI

Vous partirez à la découverte de la cité du vitrail, installée dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, remarquable ensemble XVIII^e, **la cité du Vitrail** vous présente 10 siècles de vitrail à hauteur de regard, des petits panneaux de vitraux civils aux œuvres monumentales, avec un focus sur les richesses des 200 églises aubois. Vous visiterez ensuite **Troyes, la magnifique** : le quartier historique Saint-Jean-au-Marché avec la typique ruelle des chats, la cour du Mortier d'Or et l'église Ste Madeleine (XII^e)...



« Nous n'imaginions pas à quel point la ville est dépaysante. Nous avons fait un bon en arrière dans le temps, à l'époque des foires de Champagne ! »

EXCURSION

1 journée

Validité : de mai à septembre

A partir de 42 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : tout le programme est basé à Troyes

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

Possibilité d'extension

Exposition dédiée à l'archéologie, 30 années de découvertes archéologiques sur le territoire de l'Aube, carrefour de civilisations et d'échanges depuis le Néolithique jusqu'à l'âge du Fer.



Credit photo : Conception_Laun | © Département Aube

Château et musée Camille Claudel, aux portes de Paris



Au sein d'atmosphères enchantées et enchanteresses, vivez des moments précieux et uniques. Avec ses châteaux bordés de jardins à la française qui témoignent de l'histoire et de l'architecture françaises, ses musées passionnants, riches de trésors insoupçonnés, ses bords de Seine qui serpentent tranquillement et où semble encore flotter l'ombre de Camille Claudel, le Nogentais saura vous émerveiller.

Vous serez surpris par :

- L'œuvre de Camille Claudel
- La ville de Nogent-Sur-Seine
- Les intérieurs du château de la Motte Tilly

MATINÉE

Remontez le temps jusqu'au XVIII^{ème} siècle dans les couloirs du **château de la Motte Tilly** entièrement meublé et son parc de 60 hectares labellisé « jardin remarquable ». Déjeuner dans le centre historique de Nogent-Sur-Seine.

APRÈS-MIDI

Comprendre dans quel contexte artistique **Camille Claudel** s'est formée, a évolué, a dû s'affirmer, c'est l'enjeu de cette visite du **premier musée Camille Claudel au monde**, à Nogent-sur-Seine, ville où l'artiste, adolescente, rencontre, en 1874, le sculpteur Alfred Boucher.



« Quel bonheur de découvrir les œuvres de Camille Claudel, une grande artiste ! »



Credit photo : Marco Illuminati

EXCURSION

1 journée

A partir de 40 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 6 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

Possibilité d'extension

1 - Pause gourmande (boisson accompagnée de douceurs « maison ») et promenade le long des bords de Seine

2 - Après-midi guinguette (boissons et assiette gourmande)



Credit photo : Auberge du Cygne et la Croix

A l'origine des Templiers

Le département de l'Aube est le berceau de l'ordre du Temple. Terre natale d'Hugues de Payns, fondateur des templiers en 1120 à Jérusalem, la Champagne, grâce à l'engagement de ses comtes et au rayonnement de Bernard de Clairvaux, a contribué activement à l'essor de ce premier ordre religieux et militaire chargé de protéger les pèlerins et de défendre les états latins d'Orient.

Vous serez surpris par :

- L'accueil par des templiers à la commanderie d'Avallieur
- Le menu médiéval
- Les récits de votre guide accompagnateur

MATINÉE

Vous commencez la journée au **musée Hugues de Payns**, qui retrace la vie du fondateur et premier maître de l'Ordre du Temple né vers 1070, puis serez accompagnés par un guide qui vous contera **l'histoire des Templiers** avant de savourer votre **menu médiéval**.

APRÈS-MIDI

Vous serez accueillis à la **commanderie templière d'Avallieur** par des templiers, et terminerez la journée par une **dégustation de champagne** au cœur de la **chapelle**.

EXCURSION

1 journée

A partir de 50 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 80 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



« Une journée très enrichissante !
Nous avons vraiment
tout apprécié ! »

Circuit de la route européenne
des Templiers
www.templars-route.eu

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ POUR CE PROGRAMME :
VOYAGES COLLARD
17, PLACE DES MARIYRS - BP 125 - 10104
ROMILLY-SUR-SEINE
TEL : 03 25 24 06 64
servicegroupes@groupe-collard.fr
www.groupe-collard.fr



Crédit photo : Thierry Leroy

Crédit photo : Jean-Marc Gourdon

NATURE

Envie de découvrir l'Aube autrement ? De multiples activités s'offrent à vous : 24 boucles vélo, deux voies vertes et 51 circuits de petite randonnée pédestre, pêche, baignades, activités nautiques, découvertes ornithologiques, visites d'églises en pans de bois et bien d'autres surprises...

Vous serez surpris par :

- Les jardins à la française du château de la Motte Tilly
- Les 3000 espèces végétales du jardin botanique
- Les savoureux biscuits de la petite Biscuiterie

MATINÉE

Visite du **château de la Motte-Tilly** et de ses jardins. Le château actuel, dominant la Seine, est construit en 1754 sur les plans de François Nicolas Lancret qui conçoit une demeure de plaisance intimement associée à un parc « **à la française** » classé « Jardin remarquable » comprenant bosquets, perspectives et miroir d'eau. Les jardins du château de La Motte Tilly s'enorgueillissent depuis 2005 d'un Tilletum, une collection botanique de tilleuls. Déjeuner du terroir.

APRÈS-MIDI

Visite du **jardin botanique** de Marnay-Sur-Seine, jardin « scientifique » accessible à tous, où vous découvrirez des plantes sauvages et potagères, condiments et autres plantes médicinales.

Pour bien terminer la journée, une visite de **la petite Biscuiterie** de Maizières-la-Grande-Paroisse éveillera vos papilles ! La spécialité, le petit Maizieron est un biscuit de fabrication artisanale décliné en plusieurs parfums : rhum, huiles essentielles de citron, caramel, croquets au marc de champagne...



« La visite de la biscuiterie est un régal pour les yeux et les papilles ! »

EXCURSION

1 journée

A partir de 43 €*

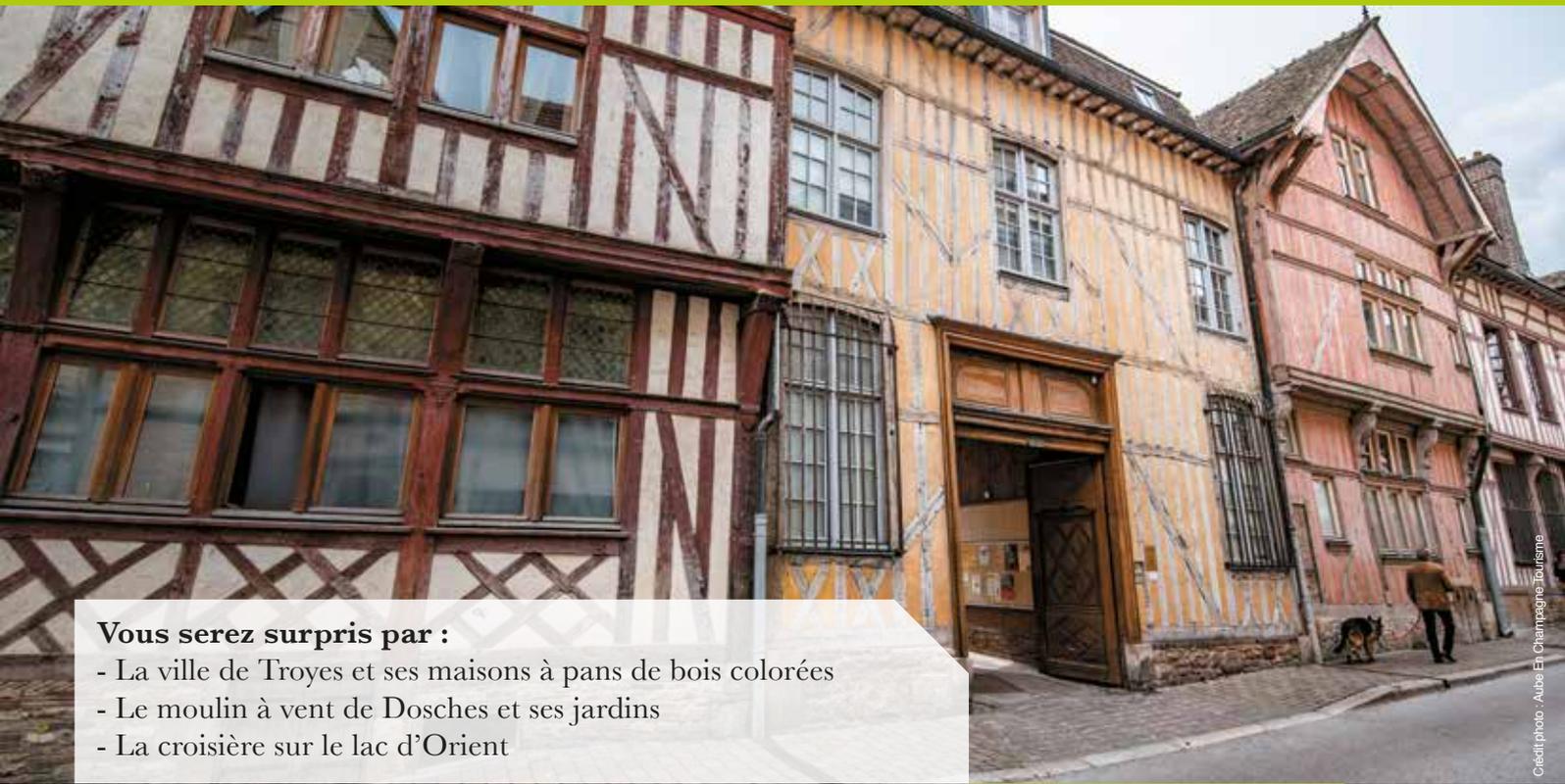
par personne – transport non inclus

Kilométrage : 31,5 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



Des pans de bois au moulin à vent



Vous serez surpris par :

- La ville de Troyes et ses maisons à pans de bois colorées
- Le moulin à vent de Dosches et ses jardins
- La croisière sur le lac d'Orient

MATINÉE

Visite guidée de la ville de **Troyes**, sa cathédrale et ses maisons à pans de bois colorées vous invitent à la flânerie. Pénétrez dans l'imposante cathédrale aux vitraux multicolores. **Déjeuner au bord du lac d'Orient.**

APRÈS-MIDI

Découvrez le parc naturel régional de la forêt d'Orient lors d'une **croisière commentée** avant de pénétrer dans un **moulin à vent** sur pivot pour y découvrir la fabrication de la farine et prolongez votre visite par une promenade dans les jardins médiévaux et la grange à dîme du XV^{ème} siècle.



Credit photo : Mme Schaefer



« Quel bonheur de profiter de la quiétude et des paysages de la forêt d'Orient ! »

EXCURSION

1 journée

Validité : de mars à septembre

A partir de 48 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 44 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

Possibilité d'extension pour un séjour

En journée ou 1/2 journée

Traversée du lac de la forêt d'Orient en canoë, déjeuner (possibilité de pique-nique) sur une presqu'île et retour par la forêt immergée.



En compagnie de Pierre-Auguste Renoir



GRANDS HOMMES

L'Aube en champagne vous présente ses hommes célèbres : Hugues de Payns, à l'origine de l'ordre des Templiers ; Saint-Bernard qui fonda l'abbaye de Clairvaux, Napoléon à Brienne-le-Château, Camille Claudel à Nogent-sur-Seine ou encore le grand maître de l'impressionnisme Pierre-Auguste Renoir qui vécut dans le village d'Essoyes quelques unes des plus belles années de sa vie.

Vous serez surpris par :

- Essoyes, village cher au peintre Renoir
- Le jardin de l'atelier du peintre
- Les champagnes de Renoir

MATINÉE

La journée débute par une **promenade à Troyes**, sur les pas du célèbre peintre impressionniste Pierre-Auguste Renoir à travers le décor urbain de la ville au XIX^{ème} siècle. « Renoir allait se promener dans Troyes. Il en adorait les vieilles maisons et aimait se rincer les yeux sur les sculptures de ses églises » (Jean Renoir).

Direction le village d'Essoyes qui rend hommage à un de ses plus célèbres résidents : le peintre Pierre-Auguste Renoir.

Déjeuner du terroir

APRÈS-MIDI

De l'espace dédié à la célèbre famille d'artistes à l'atelier du peintre où la lumière naturelle lui inspira de nombreuses toiles, vous marcherez sur les traces d'un grand maître de l'impressionnisme. Depuis mars 2017, **la maison familiale** des Renoir vous ouvre ses portes. Entre reconstitution et œuvres originales exposées dans l'écrin de la salle à manger, c'est l'univers de la vie paysanne des débuts du XX^e siècle que l'on vous dévoile, quand Renoir venait paysanner en Champagne. Avant de repartir, vous visiterez une cave de champagne et y dégusterez un des **champagnes de Renoir** !



« Je comprends maintenant pourquoi Renoir aimait tant le village d'Essoyes ! »

EXCURSION

1 journée

Validité : de mai à septembre

A partir de 49 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 56 km

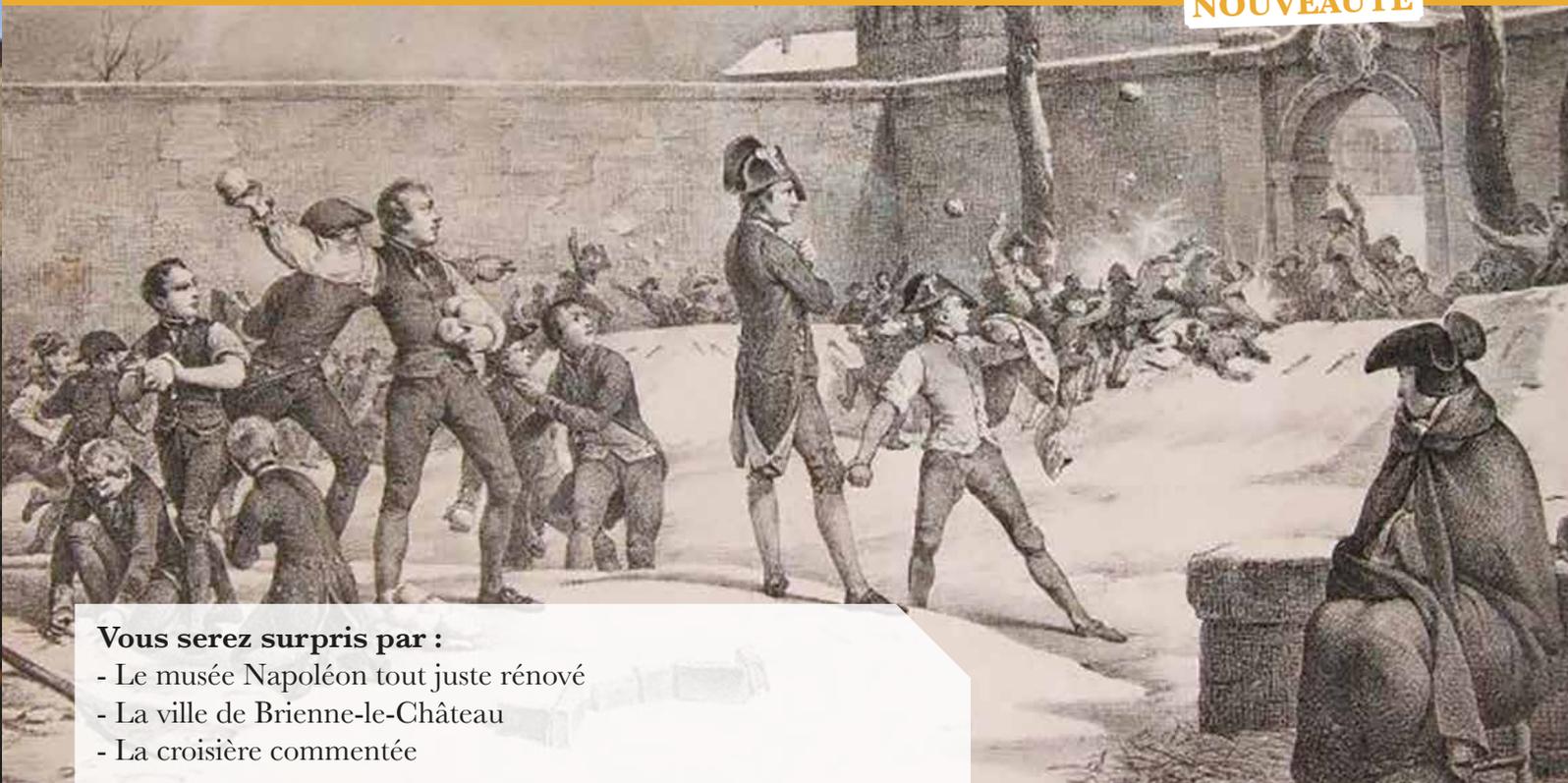
* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



Credit photo : Jean Siracchi

Sur les traces de Napoléon

NOUVEAUTÉ



Vous serez surpris par :

- Le musée Napoléon tout juste rénové
- La ville de Brienne-le-Château
- La croisière commentée

MATINÉE

Profitez d'une visite guidée pour découvrir **Brienne-le-Château** et son passé chargé d'histoire, durant laquelle ses secrets et anecdotes vous seront racontés. Admirez les sites de l'ancienne école militaire classée Monument Historique, la halle (MH), le château... avant de visiter le tout nouveau musée Napoléon qui présente un parcours autour de l'épopée impériale, des années de jeunesse et de l'œuvre réformatrice de Napoléon Bonaparte. Déjeuner du terroir

APRÈS-MIDI

Découverte du **Parc naturel Régional de la Forêt d'Orient** lors d'une croisière commentée qui vous contera l'histoire du lac d'Orient, lac artificiel devenu réserve naturelle, sa faune et sa flore.

EXCURSION

1 journée

Validité : de mai à septembre

A partir de 45 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 35 km

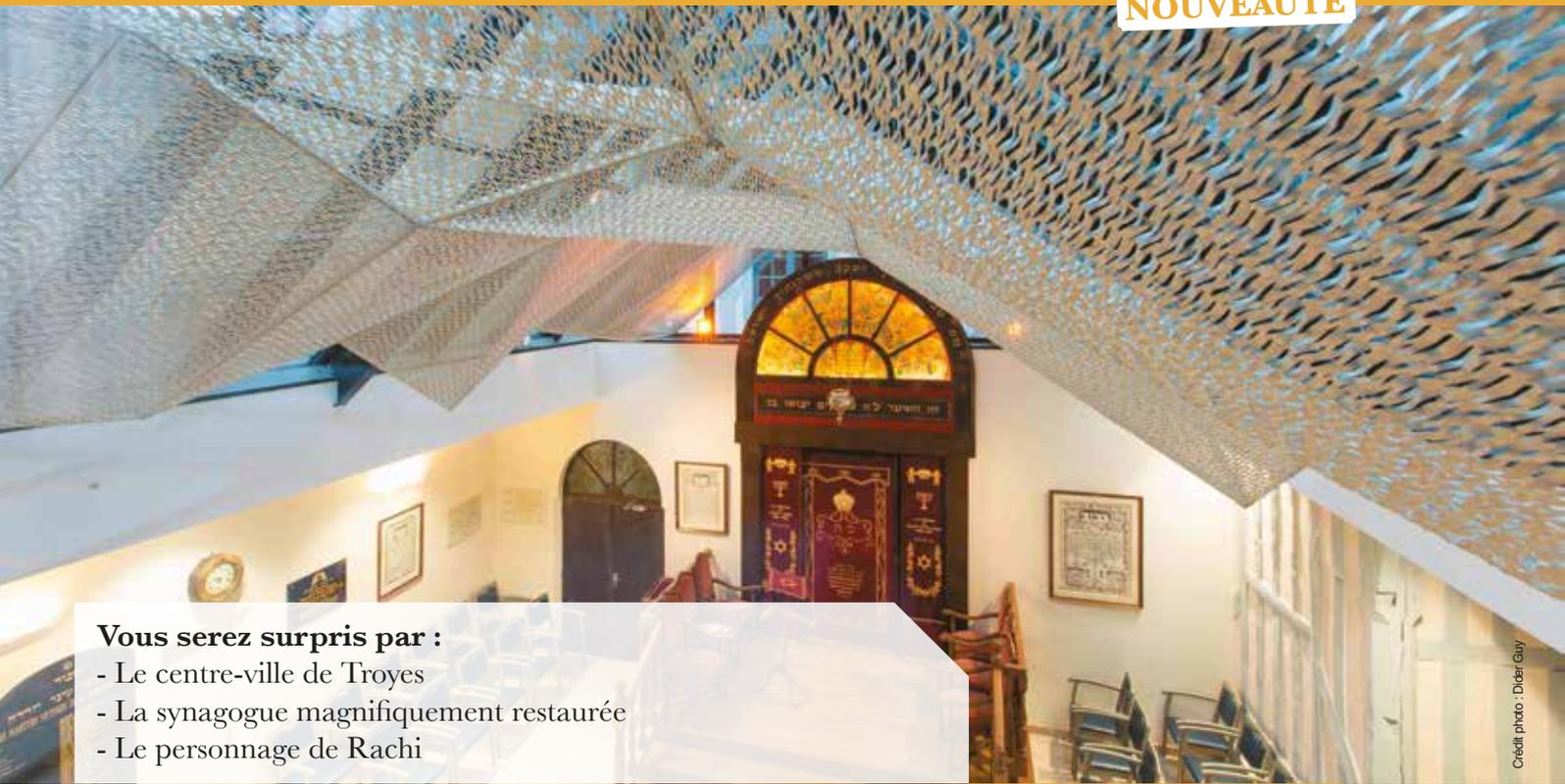
* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



« Très belle région à découvrir »



Credit photo : Torchia



Vous serez surpris par :

- Le centre-ville de Troyes
- La synagogue magnifiquement restaurée
- Le personnage de Rachi

MATINÉE

Rendez-vous à la Maison du Tourisme pour une visite de Troyes « **au temps de Rachi** ». Evocation de la vie et de l'œuvre du grand rabbin Rachi (1040-1105). Vous découvrirez l'ancien et le nouveau quartier juif troyen.

APRÈS-MIDI

Votre guide vous fera **découvrir la synagogue** restaurée au travers des différentes périodes puis vous accompagnera dans l'exposition permanente autour du troyen le plus célèbre au monde. Un voyage extraordinaire au cœur du vieux Troyes reconstitué et de l'exégèse de Rachi.

EXCURSION

1 journée

Validité : Visites possibles en dehors des vendredis après-midi, samedis et certaines fêtes juives : nous consulter

A partir de 58 €*

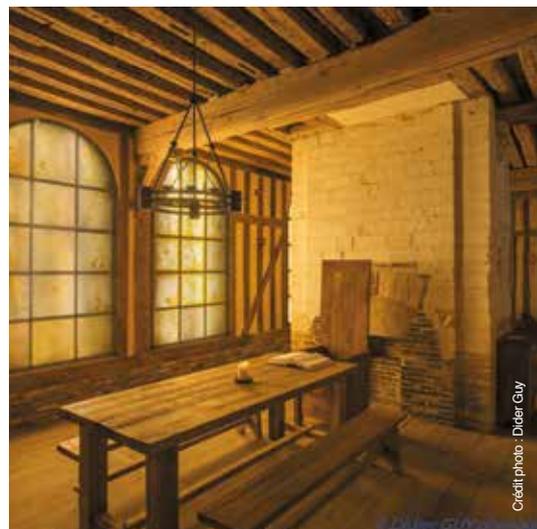
par personne – transport non inclus

Kilométrage : tout le programme est basé à Troyes

*prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



« Nous avons pu découvrir quel grand homme était Rachi grâce à notre guide passionnée et passionnante ! »



La magie de Nigloland



Vous serez surpris par :

- Ses attractions sensationnelles : le Donjon de l'Extrême, la plus haute tour de chute libre rotative du Monde
- Son cadre verdoyant exceptionnel
- Son Hôtel**** avec son décor inspiré des plus belles légendes de piraterie

JOUR 1

Accueil au champagne pour une soirée dans un hôtel**** d'exception au décor de pirates. Dîner sous forme de buffets gastronomiques à discrétion, boissons incluses et nuit sur place.

JOUR 2

Journée et déjeuner au parc d'attractions Nigloland. **Plongez dans 4 univers époustouflants et retrouvez 39 attractions et spectacles** pour petits et grands ainsi que 8 restaurants à thèmes.



« Une excellente journée à Nigloland, un parc où les petits et les grands de tout âge trouvent leur bonheur. On apprécie aussi la proximité avec les lacs de la forêt d'Orient et le vignoble de Champagne. »

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ POUR CE PROGRAMME :

PARC D'ATTRACTIONS NIGLOLAND
D619, 10200 DOLANCOURT
Tel. : 03 25 27 94 52
commercial@nigloland.fr
www.nigloland.fr

SÉJOUR

2 jours

Validité : d'avril à novembre

**Adulte à partir de 144 €*
par personne**

**Enfant de moins de 12 ans
à partir de 103 €*
par personne**

**Séjour gratuit pour les enfants
de moins d'1 mètre**

Kilométrage : tout le programme est basé à Nigloland

* prix sur la base de 20 personnes minimum venant à une même date



NOUVEAUTÉ

SOYEZ SURPRIS

L'Aube en Champagne vous propose aussi des activités créatives ou insolites. Balades en segway ou canoë, participation aux vendanges, la découverte de maisons et d'églises à pans de bois, atelier vitrail...

Vous serez surpris par :

- Le savoir-faire de l'entreprise **Dess Parapluies**
- L'ancienne salle de classe de l'écomusée de la Forêt d'Orient
- Les ateliers chargés d'histoire de la Poterie Royer

MATINÉE

Vous visiterez l'entreprise **Dess Parapluies & Parasols de Champagne** qui fabrique depuis 1978 des parapluies et parasols de qualité, fort de son expérience et de son savoir-faire artisanal alliés à des moyens modernes de fabrication.

Déjeuner du terroir.

APRÈS-MIDI

Gardien de la mémoire des hommes et des traditions, l'**Ecomusée de la Forêt d'Orient** vous fera découvrir la vie rurale à travers ses métiers et son habitat.

La journée se terminera par une visite d'une **poterie traditionnelle** où l'on confectionne comme autrefois et cuit encore au four à bois, pots, tuiles, briques, carreaux de terre...

EXCURSION

1 journée

A partir de 42 €*

par personne – transport non inclus

Kilométrage : 39,7 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



« Nous avons vraiment apprécié de découvrir le savoir faire français »



Crédit photo : Dess Parapluies

Crédit photo : CDT Aube

Qui sommes-nous ?

Tous les séjours proposés sont conçus et qualifiés par le Comité Départemental du Tourisme de l'Aube et commercialisés par 8 agences de voyages auboises qui ont été sélectionnées pour leur qualité de service. Votre demande sera donc transmise à toutes ces agences qui vous proposeront **leur meilleure offre**. Chaque dossier fait l'objet d'un **suivi qualité** selon la norme **ISO 20121**, pour l'organisation de séjours responsables.

Liste de nos agences réceptives partenaires

Champagne



CHAMPAGNE TRAVEL

1 bis, rue Cardinal Ancher - 10000 TROYES
(N° Immatriculation : IM010100001)



TNP - TOURISME NATURE ET PATRIMOINE

5 route de Géraudot - 10220 ROUILLY SACEY
(N° Immatriculation IM010110006)



VOYAGES COLLARD

17, place des Martyrs - BP 125
10104 ROMILLY-SUR-SEINE
(N° immatriculation IM010100004)



GLOB'TOUR VOYAGES SELECTOUR

17, boulevard du 14 juillet - BP 271 - 10008 TROYES Cedex
(N° Immatriculation IM 010100007)



TOURISME & LOISIRS CHAMPAGNE

TOURISME & LOISIRS CHAMPAGNE

18 place Saint-Nizier - 10000 TROYES
(N° Immatriculation IM010100006)

Et aussi....



NIGLOLAND PARC ET HÔTEL

10200 DOLANCOURT
(N° Immatriculation IM010110001)

Martine Roussel Voyages



MARTINE ROUSSEL VOYAGES

2 rue Aristide Briand - BP 196 - 10006 TROYES CEDEX
(N° Immatriculation IM010120009)



TRANSGALLIA VOYAGES

12 rue l'Orme de la Croix - 10600 LA CHAPELLE ST LUC
(N° Immatriculation IM010110004)

Nos services pour vous simplifier l'organisation de vos séjours :

- Les réservations de vos déjeuners et dîners dans des établissements sélectionnés, hôtels de catégories 2,3 et 4 étoiles
- La réservation d'un autocar (devis personnalisé sur demande)
- Des visites privatives dans des sites prestigieux
- Des visites thématiques (tourisme vert, stages œnologiques, cours de cuisine...)
- Un suivi personnalisé de votre dossier
- Une grande réactivité vous garantissant des réponses rapides



Conditions générales de vente

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Les conditions générales de vente s'applique à l'ensemble des agences réceptives partenaires de l'Aube en Champagne Tourisme.

Extrait du Code du Tourisme.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et nu-

méros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué au ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable avant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

REJOIGNEZ LES EXPERTS DU VOYAGE EN GROUPES !



DESTINATION GROUPES

Pour répondre à toutes vos demandes de séjours et d'excursions en France, nos conseillers Destination Groupes, présents dans 43 Agences Départementales de Réservation Touristiques implantées au cœur des destinations, vous proposent une large gamme d'hébergements, visites, spectacles, et autres expériences des plus classiques aux plus insolites. Ambassadeurs de leurs territoires, à la fois passionnés et professionnels reconnus depuis plus de 20 ans, ils sauront vous proposer des solutions sur-mesure pour tous vos projets.

À travers des valeurs et engagements partagés tels que la proximité et l'expertise, nos équipes deviendront de véritables accélérateurs de réussite pour vos voyages en groupes. **N'hésitez pas à les contacter !**

» AUVERGNE RHÔNES-ALPES

01 AIN

Tél : 04 74 32 83 98
www.ain-tourisme.com
reservation@aintourisme.com

03 ALLIER

Tél : 04 70 46 81 63
www.groupes.allier-tourisme.com
c.burdet@allier-tourisme.net

42 LOIRE

Tél : 04 77 59 96 70
www.reservation.loiretourisme.com
agencereservation@loiretourisme.com

43 HAUTE-LOIRE

Tél : 04 71 07 41 65
www.auvergnevacances.com
groupes@auvergnevacances.com

73/74 SAVOIE MONT-BLANC

Tél : 04 50 51 61 16
www.groupes.savoye-mont-blanc.com
groupes@smbtourisme.com

» BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

25 DOUBS

Tél : 03 81 21 29 80
www.doubs.travel/groupes
groupes@doubs.com

89 YONNE

Tél : 03 86 72 92 10
www.tourisme-yonne.com
groupes@tourisme-yonne.com

» BRETAGNE

22 COTES D'ARMOR

Tél : 02 96 62 72 23
groupes.cotesdarmor.com
groupes.cotesdarmor@cad22.com

29 FINISTÈRE

Tél : 02 98 76 23 23
www.finistere-tourisme.com
francoise.canevet@finistere360.com

35 ILLE-ET-VILAINE

Tél : 02 99 78 50 30
www.bretagne35.com
t.guerin@bretagne35.com

» CENTRE VAL-DE-LOIRE

18 CHER

Tél : 02 48 48 00 19
www.berryprovince.com
nathalie.roger@ad21.fr

28 EURE-ET-LOIR

Tél : 02 37 84 01 02
www.tourisme28.com
infogroupes@tourisme28.com

36 INDRE

Tél : 02 54 07 36 15
www.berryprovince.com
adurand@berry.fr

37 INDRE-ET-LOIRE

Tél : 02 47 27 27 32
www.valde Loire-tourisme.fr
groupes@valde Loire-tourisme.fr

45 LOIRET

Tél : 02 38 62 97 34
www.circuitsgroupesloiret.com
groupes@reservationloiret.com

» GRAND EST

10 AUBE

Tél : 03 25 42 50 83
www.aube-champagne.com
estelle.mazard@aube-champagne.com

52 HAUTE-MARNE

Tél : 03 25 30 31 90
www.tourisme-hautemarne.com
groupes@tourisme-hautemarne.com

» HAUTS DE FRANCE

02 AISNE

Tél : 03 23 27 76 78
www.jaimelaisne.com
reservation@aisne-tourisme.com

59 NORD

Tél : 03 20 57 52 79
03 20 57 53 11
www.tourisme-nord.fr/groupes
resagroupes@cdt-nord.fr

60 OISE

Tél : 03 64 60 60 01
www.oisetourisme.com
reservation@oisetourisme.com

62 PAS-DE-CALAIS

Tél : 03 21 10 34 40
www.groupes-pasdecalais.com
groupes@pas-de-calais.com

80 SOMME

Tél : 03 22 71 22 74
www.somme-groupes.com
groupes@somme-tourisme.com

» ILE-DE-FRANCE

77 SEINE-ET-MARNE

Tél : 01 60 39 60 45
www.visit.pariswhatelse.fr
groupes@tourisme77.fr

93 SEINE-SAINT-DENIS

Tél : 01 49 15 98 98
www.tourisme93.com
groupes@tourisme93.com

94 VAL-DE-MARNE

Tél : 01 55 09 30 73
www.tourisme-valdemarne.fr
resa@tourisme-valdemarne.com

95 VAL D'OISE

Tél : 01 30 73 39 18
www.valdoise-tourisme.com
c.elleboode@valdoise-tourisme.com

» NORMANDIE

27 EURE

Tél : 02 32 62 84 49
www.eure-tourisme.fr
groupes@eure-tourisme.fr

61 ORNE

Tél : 02 33 15 00 07
www.escaporne.fr
groupes@orne.fr

» NOUVELLE AQUITAINE

19 CORREZE

Tél : 05 55 29 58 67
www.tourismecorreze.com
pbreuil@correze.fr

24 DORDOGNE

Tél : 05 53 35 50 33
www.dordogne-perigord-tourisme.fr
groupes@tourismeperigord.com

79 DEUX-SEVRES

Tél : 05 49 77 85 92
www.tourisme-deux-sevres.com
smatrat@adt79.fr

87 HAUTE-VIENNE

Tél : 05 55 79 72 45
www.tourisme-hautevienne.com
reservation@tourisme@cdt87.com

» OCCITANIE

09 ARIEGE

Tél : 05 61 02 30 72
www.ariégepyrenees.com
groupes@ariégepyrenees.com

11 AUDE

Tél : 04 68 11 66 05
www.audetourisme.com
c.combis@audetourisme.com

30 GARD

Tél : 04 66 36 98 13
www.tourismegard.com
reservation@tourismegard.com

31 HAUTE-GARONNE

Tél : 05 61 99 70 63
www.hautegaronnetourisme.com
fducler@cdt-haute-garonne.fr

48 LOZERE

Tél : 04 66 65 74 19
www.lozere-tourisme.com
p.teissier@lozere-resa.com

65 HAUTES-PYRENEES

Tél : 05 62 56 70 01
www.tourisme-hautes-pyrenees.com
laboutique.groupe@ha-py.fr

81 TARN

Tél : 05 63 77 01 64
www.tourisme-tarnetgaronne.fr
groupes@tourisme-tarn.com

82 TARN-ET-GARONNE

Tél : 05 63 21 79 47
www.tourisme-tarnetgaronne.fr
fabienne.sinnig@tourisme82.com

» PAYS DE LA LOIRE

53 MAYENNE

Tél : 02 43 49 46 88
www.mayenne-tourisme.com
nadia.letronnier@agglolaval.fr

72 SARTHE

Tél : 02 72 88 18 75
www.tourisme-en-sarthe.com
i.guet@sarthe-developpement.com

» DOM-TOM

974 ILE DE LA REUNION

Tél : +262 (0)262 90 78 89
www.reunion.fr
conception@reunion.fr

LE RÉSEAU DES AGENCES DÉPARTEMENTALES

15 avenue Carnot - 75017 PARIS

E-mail : groupes@tourisme-territoires.net



www.destination-groupes.net

Le numéro d'immatriculation, le nom de l'assureur et du garant de chaque Agence de Réservation Touristique sont mentionnés dans les brochures départementales.



DESTINATION GROUPES



Au plaisir de vous accueillir dans l'Aube en Champagne...

AUBE

en Champagne

Votre interlocuteur privilégié :

Estelle MAZARD

Chargée de clientèle

Tél : +33(0)3 25 42 50 83

estelle.mazard@aube-champagne.com

Plus d'informations sur

<http://groupes.champagne-breaks.com>

